



*P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevéesContinuer. à rincer.*  
(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2014

Numéro de version 2

Révision: 18.03.2014

**Nom du produit:** CLEAN CONCENTRATE

(suite de la page 1)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

**Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

### 3 Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique: Mélanges**

· Composants dangereux:

CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7	pyrophosphate de tétrapotassium R36 Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0 RTECS: KJ 8575000	BUTYLGLYCOL R20/21/22; Xi R36/38 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 10213-79-3 EINECS: 229-912-9	Metasilicate de disodium, pentahydraté R34; Xi R37 Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335	<5%
CAS: 640-20-8 EINECS: 200-573-9	Tétraacétate d'éthylène diamine tétrasodique R36/38 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<5%

· Composants non dangereux: Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.  
 Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

· SVHC

néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, parfums, savon, phosphates

< 5%

EDTA et sels

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

**Description des premiers secours**

· Remarques générales:

Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.  
 LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
 Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
 Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

· Après ingestion:

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.  
 Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
 Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical  
 Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Indications destinées au médecin:

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2014

Numéro de version 2

Révision: 18.03.2014

**Nom du produit:** CLEAN CONCENTRATE

(suite de la page 2)

**Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité:

Dioxyde de carbone

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Eviter le contact avec la peau et les yeux  
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.**Référence à d'autres sections**Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

**Manipulation:**

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)  
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.  
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun:  
· Autres indications sur les conditions de stockage:N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.  
Ne pas stocker avec des acides.

Température de stockage: entre 5 et 35 °C

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## 8 Contrôles de

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

**111-76-2 BUTYLGLYCOL**

VME (France)	Valeur momentanée: 246 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm Risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 240 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Skin
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 24 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm Skin
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 97 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm BEI
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 49 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm 4(II);H, Y, AGS

· DNEL

Information non disponible

· PNEC

Information non disponible

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

**111-76-2 BUTYLGLYCOL**

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2014

Numéro de version 2


Révision: 18.03.2014

**Nom du produit: CLEAN CONCENTRATE**

(suite de la page 3)


BEI (U.S.A.)	200 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter: Butoxyacetic acid with hydrolysis
BGW (Allemagne)	100 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten Parameter: Butoxyessigsäure
	200 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten Parameter: Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse)

- Remarques supplémentaires: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **Contrôles de l'exposition**
  - Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
  - Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*
  - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
  - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
  - Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
- Protection respiratoire:
  - Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
  - En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
  - Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:
  - Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
  - Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2
- Protection des mains:
 




Gants de protection

  - Norme EN 374
  - Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.
  - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
  - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants
  - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:
 



Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps:
 



Vêtements de travail protecteurs

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales:
- Aspect:
 

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Information non disponible
- valeur du pH à 20 °C: 13 (pur)
- Changement d'état
 

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.
- Auto-inflammation: *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
- Danger d'explosion: *Le produit n'est pas explosif.*
- Pression de vapeur: Non déterminé.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2014

Numéro de version 2

Révision: 18.03.2014

**Nom du produit:** CLEAN CONCENTRAT

(suite de la page 4)

· Densité à 20 °C:	1,06 g/cm <sup>3</sup>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Voir chapitre 12
<b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

#### Réactivité

- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

#### Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Matières incompatibles:

Acides forts

#### Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

#### Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë:

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium

Oral LD50 &gt;2000 mg/kg (mus)

##### 111-76-2 BUTYLGLYCOL

Oral LD50 2400 mg/kg (rat)

Dermique LD50 &gt;400-2000 mg/kg (LAPIN)

Inhalatoire LC50 >2-20, 4h mg/m<sup>3</sup> (RAT)

##### 10213-79-3 Metasilicate de disodium, pentahydraté

Oral LD50 1152-1349 mg/kg (RAT)

Dermique LD50 &gt;5000 mg/kg (RAT)

Inhalatoire LC50 >2,06 mg/m<sup>3</sup> (RAT)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

#### Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée / irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation:

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):

- après une exposition répétée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- après une exposition unique: Pas d'effet.

#### Toxicité par aspiration:

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Cancérogénicité: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

Toxique pour la reproduction:

### 12 Informations écologiques

#### Toxicité

- Toxicité aquatique:

##### 111-76-2 BUTYLGLYCOL

CE50 (écologique) &gt;100mg/l mg/l (ALGUES)

>100mg/l, 24h mg/l (DAPHNIES) *Daphnia magna*LC50 (écologique) >100mg/l, 96h mg/l (POISSONS) *Lepomis macrochirus*

##### 10213-79-3 Metasilicate de disodium, pentahydraté

CE50 (écologique) 1700 mg/l (DAPHNIES) (48H) *Daphnia magna*LC50 (écologique) 210 mg/l (POISSONS) (96H) *Brachydanio rerio*

#### Persistance et dégradabilité

##### 111-76-2 BUTYLGLYCOL

Biodegradabilité &gt;70% % (-) (OECD 301 E)

#### Comportement dans les compartiments de l'environnement:

- Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2014

Numéro de version 2

Révision: 18.03.2014

**Nom du produit:** CLEAN CONCENTRATE

(suite de la page 5)

· Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:**

· Valeur DCO:

Information non disponible

· Valeur DBO5:

Information non disponible

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques.

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

**Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.



Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

**Emballages non nettoyés:**

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.  
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.  
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.  
Ne pas incinérer un emballage fermé.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### 14 Informations relatives au transport

**No ONU**

· ADR, IMDG, IATA

UN1719

**Nom d'expédition des Nations unies**

· ADR

1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

· IMDG, IATA

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.

**Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR

· Classe

8 (C5) Matières corrosives.

· Étiquette

8

· IMDG, IATA



· Class

8 Corrosive substances.

· Label

8

**Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

II

**Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler:

80

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2014

Numéro de version 2

Révision: 18.03.2014

**Nom du produit: CLEAN CONCENTRATE**

(suite de la page 6)

**Indications complémentaires de transport:**

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

**"Règlement type" de l'ONU:**

UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., 8, II

### 15 Informations réglementaires

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2
- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas sa responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE.

- Acronymes et abréviations:

Non concerné

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.03.2014

Numéro de version 2

Révision: 18.03.2014

**Nom du produit: CLEAN CONCENTRATE**

(suite de la page 7)

**Annexe: Scénario d'exposition**

**Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible